

COMMUNE DE NEUVILLE LES DECIZE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2022

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le vingt-cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes espace A.R. sous la présidence de Monsieur MORIN Daniel, Maire.

Étaient Présent(e)s : Mesdames POIRIER Catherine, WALTHER Isabelle, DEZAVELLE Sonia, CHATON Ingrid et Messieurs PARISOT Jean-Charles, MORIN Daniel, DUBOIS Didier, FARIA Michel, DACHER Thibaut, MAYET Michel.

Était absent excusé : Monsieur PANNETIER Christophe

Était absente excusée : Madame DEZAVELLE Sonia

Date de convocation : 16 mai 2022

Monsieur PARISOT Jean-Charles a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2022 a été adopté ce jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce que suite à un mail reçu en mairie ce lundi, un point doit être ajouté à l'ordre du jour : le vote du rapport de l'eau 2021. Les conseillers acceptent cet ajout.

I – REDEVANCES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

OUVRAGES D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages d'électricité n'a pas été actualisé depuis le décret du 2 avril 1958 l'action collective des syndicats d'énergie, tel que le SIEEEN , a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 202-409 du 26 Mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'énergie électrique est fixée par le conseil municipal dans la limite des plafonds

Il propose au conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus par la formule

RODP Electricité = PR * actualisation ;

PR = 153 euros pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants.

Actualisation pour l'année 2022 : 1.4457

Le montant de la redevance pour l'année 2022 est fixé à 221 €

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages d'électricité pour l'année 2022 ainsi que pour les années à venir.

Délibération n°25-05/01

OUVRAGES TRANSPORT DE GAZ

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret du 25 avril 2007 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution du gaz.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus par la formule

« $PR = (0,035 \text{ euros} \times L) + 100 \text{ euros}$ » x actualisation ;

« Où :

« PR est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine ;

« L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètres ;

« 100 représente un terme fixe.

Le linéaire de réseau de transport à Neuville les Decize est de 23120 m (=L)

Le calcul du linéaire empruntant la voirie communale est un forfait de 10% du réseau traversant la commune, soit 2312m

Actualisation pour l'année 2022 : 1.31

Le montant de la redevance pour l'année 2022 est fixé à 237 €

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport du gaz pour l'année 2022 ainsi que pour les années à venir.

Délibération n°25-05/02

II – ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire sur proposition de Monsieur Dacher, rappelle que la compétence éclairage public a été transférée au S.I.E.E.N par la commune.

Monsieur le Maire rappelle que l'heure d'extinction de l'éclairage public est actuellement de 22 h 30.

Considérant qu'il n'est pas nécessaire d'éclairer jusqu'à cette heure,

Considérant que cela permettrait de faire des économies financières et énergétiques,

Monsieur le Maire PROPOSE d'éteindre l'éclairage public à 22 h 00.

Vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité cette proposition.

Délibération n°25-05/03

III – AMENAGEMENT TERRAIN DU BOURG

Monsieur le Maire souhaite connaître les avis des conseillers municipaux quant à l'utilisation futur du terrain acheté au Bourg. Michel Mayet propose d'y installer une table de pique-nique avec poubelle et de créer un accès avec escalier depuis la route départementale allant à St Pierre le Moutier.

Il est aussi suggéré de créer un terrain de pétanque.

Les conseillers sont invités à réfléchir à ce sujet pour une prochaine réunion.

IV – VOTE RAPPORT DE L'EAU 2021

Monsieur le Maire annonce que les conseillers ont pu prendre lecture du rapport du SIAEPA pour l'année 2021 et demande s'il y a des questions. Michel MAYET s'interroge sur une évolution budgétaire conséquente par rapport à 2020. Thibaut DACHER lui répond que la question sera posée au président du SIAEPA et que la réponse lui sera rendue au prochain conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le rapport de l'eau 2021,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le vote du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour 2021.

Délibération n°25-05/04

V – QUESTIONS DIVERSES

- **REPAS DES AINES 2022**

Le repas des aînés 2022 aura lieu au restaurant d'Azy le Vif « au rendez-vous des chasseurs » le samedi 11 juin, les invitations ont été distribuées. Le prix du menu est fixé à 30€.

- **ORGANISATION 14 JUILLET**

Afin de mettre en valeur nos artisans locaux, des devis pour des plateaux-repas ont été demandé à la ferme du Creuset pour la célébration du 14 juillet à Neuville lès Decize.

Le GAEC de la ferme du Creuset a transmis en mairie deux propositions. Les conseillers présents optent pour la proposition numéro 1 à 14.50€ TTC par personne.

Il est demandé à ce que la mairie procède par inscription afin de ne pas engager de gaspillage en cas de commande trop importante et un nombre insuffisant de participants.

Les conseillers acceptent que les personnes extérieures à la commune puissent participer à cette festivité. Toutefois il est décidé de fixer à 10€ le plateau pour les participants hors commune.

Le budget feu d'artifice s'élève à 300€. Deux conseillers seraient volontaires pour tirer ce feu.

- **ELECTIONS LEGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN**

Le planning de tenue du bureau de vote du 1^{er} tour est établi comme suit :

8h00 à 10h30	FARIA M/POIRIER C/DACHER T
10h30 à 13h00	PARISOT JC/WALTHER I/DEZAVELLE S
13h00 à 15h30	BONNIN S/MORIN D/PANNETIER C
15h30 à 18h00	DUBOIS D/BONNIN G/MAYET M

Le planning de tenue du bureau de vote du 2^{ème} tour est établi comme suit :

8h00 à 10h30	FARIA M/POIRIER C/DACHER T
10h30 à 13h00	PARISOT JC/WALTHER I/CHATON I
13h00 à 15h30	MORIN D/DEZAVELLE S/GAGET L
15h30 à 18h00	MAYET M/DUBOIS D/PRUDHOMME S

Sous réserve de la validation de Monsieur PANNETIER et de Madame DEZAVELLE

- **CHEMINEMENT DE L'ETOILE**

Une réunion a eu lieu sur place entre Monsieur TEULADE du conseil départemental de la Nièvre, M. DUBOIS, Mme POIRIER et M. DACHER afin d'étudier une solution pour sécuriser ce lieu.

Monsieur DACHER a d'ores et déjà entretenu avec son tracteur-tondeuse pour une meilleure visibilité et meilleur cheminement des piétons. Il a été demandé à la propriétaire de la maison située en face de bien vouloir couper les arbres gênants. Aussi, un devis sera établi en juin par une entreprise pour les travaux de voirie à effectuer.

Enfin, la gendarmerie a été contacté afin d'effectuer plus de contrôles à cet endroit.

- **FIBRE**

Monsieur le Maire fait état d'une réunion en visio-conférence qui a eu lieu le vendredi 20 mai au sujet du déploiement de la fibre sur la commune. La fibre est attendue pour le 1^{er} trimestre 2023.

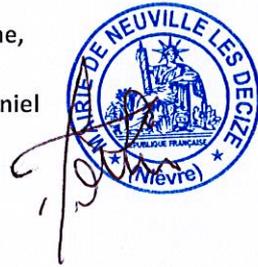
Toutefois des problèmes d'élagage persistent pour le bon déroulement des travaux. Aussi, une visite du terrain aura lieu prochainement avec Nièvre Numérique pour faire un point sur les zones encore non élaguées et un rappel sera fait à chaque propriétaire.

Fin de la séance à 20h20.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, MORIN Daniel



Délibération n°25-05/01 – RODP ELECTRICITE 2022

Délibération n°25-05/02- RODP GAZ 2022

Délibération n°25-05/03- ECLAIRAGE PUBLIC

Délibération n°25-05/04- VOTE RAPPORT DE L'EAU 2021

COMMUNE DE NEUVILLE LES DECIZE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2022

<u>NOM</u>	<u>SIGNATURE</u>	<u>ABSENCE JUSTIFIEE</u>	<u>ABSENCE NON JUSTIFIEE</u>
MORIN Daniel			
POIRIER Catherine			
PARISOT Jean Charles			
FARIA Michel			
PANNETIER Christophe		<u>Absent</u>	
WALTHER Isabelle			
DUBOIS Didier			
DACHER Thibaut			
DEZAVELLE Sonia		<u>Absente excusée</u>	
CHATON Ingrid			
MAYET Michel			